



**Conseil Economique
et Social**

Distr.
GENERALE

E/CN.4/1995/34/Add.1/Corr.1
24 janvier 1995

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Cinquante et unième session
Point 10 a) de l'ordre du jour provisoire

QUESTION DES DROITS DE L'HOMME DE TOUTES LES PERSONNES SOUMISES
A UNE FORME QUELCONQUE DE DETENTION OU D'EMPRISONNEMENT,
EN PARTICULIER :

TORTURES ET AUTRES PEINES OU TRAITEMENTS CRUELS,
INHUMAINS OU DEGRADANTS

Rapport soumis par le Rapporteur spécial, M. Nigel S. Rodley,
en application de la résolution 1994/37 de la Commission
des droits de l'homme

Additif

Visite du Rapporteur spécial dans la Fédération de Russie

Rectificatif

Paragraphe 12, deuxième et troisième lignes

Au lieu de Direction de la coopération humanitaire internationale et des droits de l'homme, lire Direction de la coopération humanitaire et culturelle internationale

Paragraphe 12, septième et huitième lignes

Lire le texte comme suit : le Président de la Commission de l'Assemblée fédérale de la Douma de la Fédération de Russie chargée de recenser les cas de violations des droits de l'homme concernant des personnes soupçonnées et accusées d'avoir commis un crime, qui sont détenues dans un SIZO ou un IVS du Ministère de l'intérieur, M. Victor Mironov

Paragraphe 15, cinquième à huitième lignes

Lire la deuxième partie de la phrase comme suit : la loi russe interdisant à de tels détenus de s'entretenir de leur cas sans l'autorisation des personnes chargées de l'enquête telles que l'enquêteur ou un fonctionnaire des services du procureur

Paragraphe 26, onzième ligne

Au lieu de projet de nouveau code, lire projet de loi concernant les personnes placées en garde à vue

Paragraphe 35, septième ligne

Après des lettres et des paquets, ajouter sans l'autorisation des personnes chargées de l'enquête

Paragraphe 43, huitième ligne

Au lieu de sombre, lire humide

Paragraphe 46, quatrième ligne

Au lieu de reconnus coupables d'infractions, lire soupçonnés d'avoir commis des infractions

Paragraphe 58, deuxième phrase

Lire la phrase comme suit :

Il en existe de trois sortes : i) colonies de régime général; ii) colonies de régime strict, pour récidivistes; et iii) colonies de régime spécial, pour les récidivistes dangereux.
